

Décision n° 2021.0275/DC/SESPEV du 21 octobre 2021 du collège de la Haute Autorité de santé portant adoption de la recommandation vaccinale intitulée « Utilisation du vaccin contre la grippe saisonnière INFLUVAC TETRA chez les enfants âgés de 6 à 35 mois »

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 21 octobre 2021,

Vu les articles L. 161-37 et suivants du code de la sécurité sociale ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

La recommandation vaccinale intitulée « Utilisation du vaccin contre la grippe saisonnière INFLUVAC TETRA chez les enfants âgés de 6 à 35 mois » ci-jointe, est adoptée.

Article 2

Le directeur général de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 21 octobre 2021.

Pour le collège :
La présidente,
P^r Dominique LE GULUDEC
Signé